



COMMUNE DE MONTMIRAIL

ARRETÉ MUNICIPAL NON PERMANENT

N° 2026-055V

Liberté-Égalité-Fraternité

Portant : Réglementation de la circulation et du stationnement à l'occasion de la Foire St Simon (du 24 au 26.10.2026).

Le Maire de MONTMIRAIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2, L. 2213-3, L. 2213-4 et L. 2213-5 ;

VU le Code de la route et notamment les articles R.411-3, R.411-7, R.411-8, R.413-17, R.415-7, R.415-8, R.415-10, R.417-1 à R.417-13, R.421-3, R.415-6, R.412-49, R.110-1, R.110-2, R.411-2, R.411-25, R.411-26, R.411-28, R.414-19, R.213-7, R.412-28 et suivants,

VU l'avis favorable du Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise ;

VU l'avis favorable de la Direction Départementale des Territoires de la Marne en date du 16/09/2026,

VU la saisine du Département de la Marne en date du 16/09/2026

VU l'avis favorable de L'Escadron Départementale de Contrôle des Flux en date du 21/09/2026,

Considérant qu'il est nécessaire pour la sécurité et la commodité des usagers de réglementer la circulation et le stationnement, à partir du **Vendredi 9 octobre 2026 à 8h00 au mercredi 4 novembre 2026 à 17h00**, à l'occasion de la Foire Saint Simon.

ARRETE

Article 1er : La circulation et le stationnement sont interdits à tous les véhicules, sauf véhicules d'urgence: pompiers, gendarmerie, police municipale de Montmirail, ambulances, services techniques de Montmirail, CCBC, CIPSO, ERDF-GRDF, France Télécom.

Article 2 : La circulation et le stationnement sont interdits à tous les véhicules pour les lieux suivants :

- à partir du **Vendredi 9 Octobre 2026 à 08h00 jusqu'au Mercredi 4 Novembre 2026 à 17h00** :

Rue Notre-Dame, Place Wald-Michelbach et le parking du Point « I ».

- à partir du **Mercredi 21 Octobre 2026 à 08h00 jusqu'au Mercredi 4 Novembre 2026 à 17h00** :

Avenue de la Rochefoucauld.

- à partir du **Samedi 24 Octobre 2026 à 20h00 jusqu'au Lundi 26 Octobre 2026 à 17h00** :

Place Rémy Petit, rue Lucien Mathieu, rue Molotée, rue des Remparts de l'est, rue de Châlons, rue du Dr Philippe Amelin, Place Vadé, le parking de l'impasse du Four et le parking du Grand Condé.

- à partir du **Vendredi 23 Octobre 2026 à 06h00 jusqu'au Mercredi 28 octobre 2026 à 17h00** :

Avenue de l'Empereur.

Article 3 : Les déviations mises en place pour les usagers sont les suivantes :

- Pour les poids lourds venant de l'Aisne : rue du Faubourg de Paris, avenue Charles de Gaulles, rue de la Juiverie, rue de Vaux Clairoux, RD 43.

- Pour les poids lourds venant de Sézanne : RD 373, RD 933, rue de Champagne, rue du Faubourg de Condé, rue des Fossés et rue de la Tour.

- Pour les poids lourds venant de Châlons-en-Champagne et les véhicules légers dans les deux sens : rue de Champagne, rue de Faubourg de Condé, rue des Fossés et rue de la Tour.

Le détail des itinéraires de déviation figure dans le plan annexé au présent arrêté (annexe 1).

Article 4 : La circulation de la rue de l'École sera à double sens à partir du mercredi 21 octobre 2026 à 8h00 jusqu'au mercredi 4 novembre 2026 à 17h00.

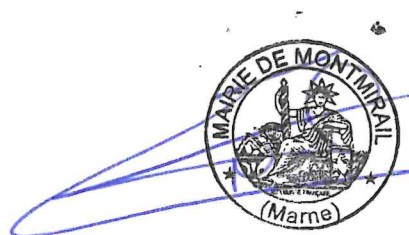
Article 5 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et les déviations seront mises en place par les services techniques de la Ville de Montmirail.

Article 6 : Une ampliation sera adressée à :

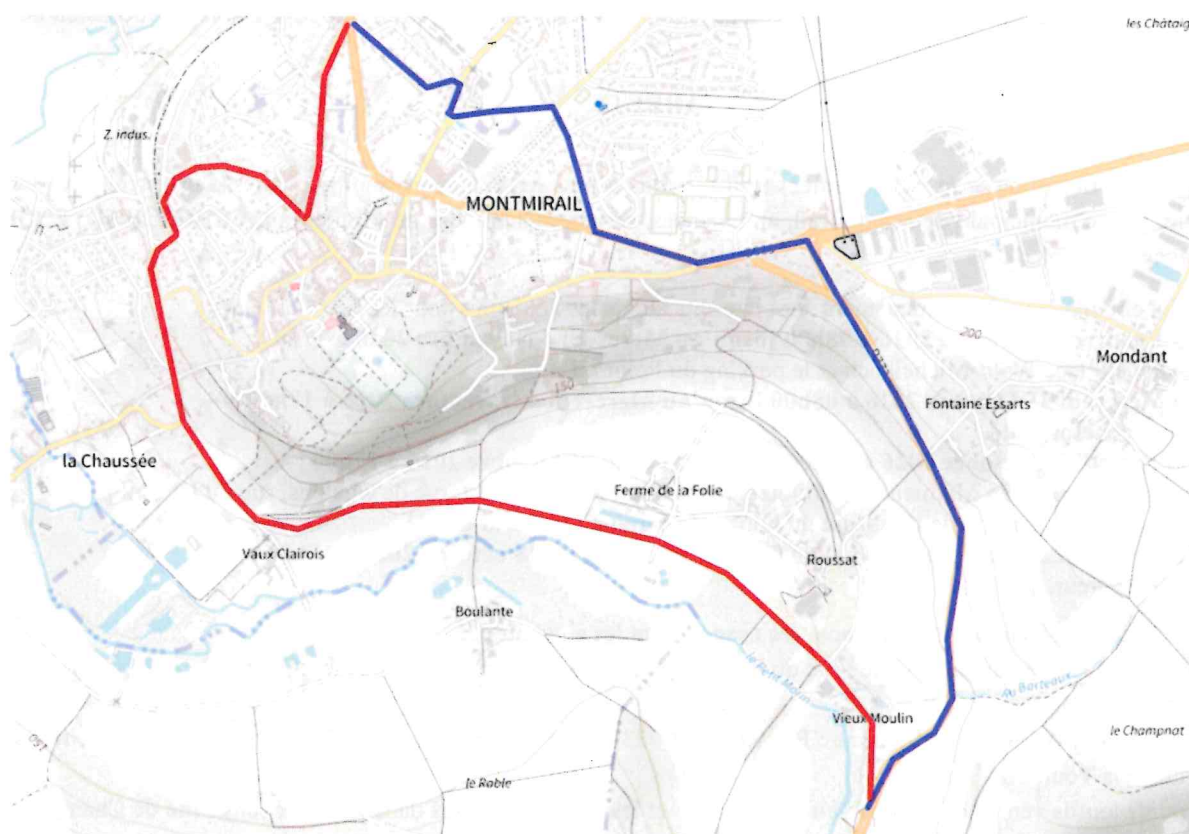
Monsieur le Sous-Préfet d'Épernay de la Marne,
Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montmirail-Etoges,
Le Commandant du Centre Intercommunal de Secours et Incendie de Montmirail,
Les services de la DDT,
Monsieur le président de la Communauté de Commune de la Brie Champenoise,
Monsieur le responsable de la CIPSO,
Le service de la Police municipale du Territoire de Montmirail,

Fait à MONTMIRAIL, le jeudi 8 octobre 2026

Le Maire Etienne DHUICQ



Plan annexé :



- Déviation poids lourds venant de Chalons/Sézanne et les véhicules légers dans les deux sens
- Déviation poids lourds venant de Paris